

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2023/09/18/4

portant sur

### **le marché de Prestations de réalisation de vidéos pour les besoins de la CCI NCA Selon une procédure d'appel d'offres ouvert**

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 18 septembre 2023

## PARTICIPANTS

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

**39 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Madame Anny COURTADE, **membre élue**, arrivée après les délibérations.

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, DHOSTE Marie-Chantal, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**.



## DEPORT

---

Monsieur Stéphane GRECH, **Membre Élu.**

## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président honoraire.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARTINON Martine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, FLORENCE Patrick, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques.**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Messieurs ALZINA Claude et TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, RASPOR Marc, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques.**



## **CONTEXTE**

Le marché en cours relatif à la Réalisation de vidéos pour les besoins de la CCI NCA prend fin en octobre 2023.

Lors du recensement des besoins annuels en fin d'année 2022, l'estimation communiquée par les services pour la relance de ce marché prévoyait une relance à l'identique en un seul lot. Cependant, pour être en conformité avec le Code de la commande publique et pour des raisons d'optimisation de la procédure d'achat ce marché a fait l'objet d'un nouveau montage technique et financier. En outre, des besoins supplémentaires ont été identifiés afin de répondre aux besoins et objectifs de communication vidéo pour la mandature actuelle.

**Allotissement** : Ce marché a été alloti conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique car son objet permet l'identification de prestations distinctes.

### **Le marché est alloti comme suit :**

- Lot 1 - Conception et réalisation de reportages vidéo « terrain » ;
- Lot 2 - Réalisation de contenus vidéo pour la promotion, la présentation ou l'explication des solutions et services de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- Lot 3 - Réalisation de captation simple (avec ou sans retransmission live) ;
- Lot 4 - Réalisation de films institutionnels ;
- Lot 5 - Réalisation de micro-trottoir ;
- Lot 6 - Réalisation de clip en motion design ;
- Lot 7- Réalisation d'un spot publicitaire / film publicitaire.

### **VU :**

- Les articles L.2124-1, R.2124-1 du Code de la commande publique ;
- Les articles 48, 55,111, et 112 du Règlement intérieur de la CCI NCA ;
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- La Délibération n°AG2023/01/30/05 de l'Assemblée Générale de la CCINCA, en date du 30 janvier 2023 ;
- L'avis favorable du bureau de la CCIN NCA en date du 11 septembre 2023 ;
- L'engagement de déport de Monsieur Stéphane GRECH, membre élu et membre de l'Assemblée Générale et associé de la société BLIMUP, en date du 18 septembre 2023.



## **PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PREVUES PAR LE MARCHE A LANCER**

- ▶ Le présent marché sera lancé en procédure d'appel d'offres comme indiqué dans la délibération N° AG2023/01/30/05 lors de l'Assemblée Générale relative à la présentation du recensement le 30 janvier 2023 ;
- ▶ Le marché sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en accord-cadre multi attributaires (3) avec marchés subséquents ;
- ▶ Chaque lot sera lancé sans mini, mais avec un maxi annuel conformément au Code de la commande publique ;
  - ✓ Lot 1 : 15 000 € ;
  - ✓ Lot 2 : 45 000 € ;
  - ✓ Lot 3 : 8 000 € ;
  - ✓ Lot 4 : 25 000 € ;
  - ✓ Lot 5 : 10 000 € ;
  - ✓ Lot 6 : 12 000€ ;
  - ✓ Lot 7 : 30 000€.
- ▶ La **durée du marché** est de 1 an reconductible 3 fois, soit 4 ans maximum.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

### **CONSIDERANT :**

- ▶ Que lors des séances du Bureau du 16 janvier 2023, et de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023, les instances précitées de la CCI NCA ont été informées de ce marché, à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2023. Toutefois, le marché a été recensé pour un montant sous-estimé de 160 000 € HT en procédure AOO mais après avoir affiné le besoin, il s'avère que le montant total sur la durée reconductions comprises est à présent de 580 000,00 euros HT. **Cependant il est à noter que la procédure de passation du marché reste en seuil AOO, ainsi la procédure juridique de lancement du présent marché est inchangée ;**
- ▶ Que conformément à l'article 111 du Règlement intérieur de la CCINCA, le Président dispose d'une habilitation de l'Assemblée Générale pour prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés ou accords-cadres passés ;
- ▶ Que la séance de bureau du 11 septembre 2023 a émis **un AVIS FAVORABLE** pour accorder une autorisation au Président pour signer et notifier le marché en question, lequel sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert avec une nouvelle estimation de 580 000,00 € HT ;
- ▶ Que dès lors une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire afin d'autoriser le Président à signer et notifier le marché ci-dessus, à lancer selon la nouvelle estimation ;
- ▶ Que Monsieur Stéphane GRECH, membre élu et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs associé de la société BLIMUP, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;



